

paiment charges eau chaude

Par delphine13, le 20/01/2013 à 21:03

bonsoir, voila j'habite en coopropriete et depuis maintenant 3 mois nous avons beaucoup de problemes avec l'eau chaude, ou elle est inexistante ou il faut attendre 15 min avec le robinet ouvert pour qu'elle arrive et ce tous les jours depuis qu'il y a eu des travaux. le syndic est au courant et nous assure qu'ils font de leur mieux, mais.. toujours rien!!! Doit ont continuer a payer les charges d'eau chaude, bien que l'on en ai pas?? ou a t on droit a un recours???

Par Acte Immo, le 20/01/2013 à 21:34

Bjr,

Vous n'avez pas a vous adressez au syndic, vous avez un contrat avec votre bailleur c'est lui qui perçois vos loyer, c'est donc tout naturellement vers lui qu'il faut se tourner.

C'est lui qui vous doit les services non pas le syndic.

Lui par contre se tournera vers qui de droit et sûrement vers sont syndic,

Faite un courrier a votre bailleur.

Par janus2fr, le 21/01/2013 à 08:45

[citation] Vous n'avez pas a vous adressez au syndic, vous avez un contrat avec votre bailleur[/citation]

Bonjour,

delphine13 n'indique pas si elle est locataire ou copropriétaire, ou alors j'ai mal lu...

Par delphine13, le 21/01/2013 à 20:00

Ah desoler je n'ai pas preciser que je suis cooproprietaire

Par delphine13, le 21/01/2013 à 20:01

Ah desoler je n'ai pas preciser que je suis cooproprietaire

Par Acte Immo, le 21/01/2013 à 20:47

Demandez a votre président de conseil syndical de saisir le syndic et de revenir avec des explications sur la problématique.

Vous n'avez pas d'autre choix que de continuer a payer l'eau chaude, car sans votre paiement il n'y aura plus du tout d'eau chaude et surtout l'huissier va pointer son nez.